Il est bien possible que la loi sur l'enseignement ne soit pas discutée par le Sénat avant les vacances. Mais nous ne pouvons encore rien dire à ce sujet, car parmi les adversaires du projet Waddington, il en est un certain nombre qui craignent de voir s'éparpiller d'ici à la prochaine session la majorité qui a élu M. Buffet et qui pourraient hâter la discussion et le vote. On dit que, malgré l'opposition d'une partie de la gauche, la commission de la loi municipale consentirait, pour ne pas ébranler le ministère et à titre provisoire à accorder au gouvernement la nomination des maires dans les chefs-lieux de canton.

On a sûre qu'avant la séparation des chambres, le *Journal officiel* publiera une liste d'environ trois cents individus graciés par le président de la République. Parmi eux se trouveraient seulement des condamnés ayant subi une partie de leur peine.

Le journal les *Droits de l'homme* vient de recevoir deux assignations hier et aujourd'hui; il est poursuivi pour avoir publié des articles du sieur Rochefort, privé de ses droits de citoyen. Le journal répond fièrement ce matin : nous avons cinq gérants, deux ont déjà été poursuivis, nous attendons. La vérité est que ces poursuites constituent au journal une grande notoriété et lui font un immense succès qui rappelle celui de la *Lanterne*. Ce qu'il y a de curieux et ce qui fait la moralité de l'affaire, c'est que ce même Rochefort est poursuivi aujourd'hui au nom de ceux dont il était l'allié sous l'Empire, qui applaudissaient à ses boutades; ils n'en rient plus à présent.

Le *Corsaire* n'a pas paru ce matin; mais il paraît qu'il ne s'agit que d'une suspension, car il annonce à ses abonnés qu'il se réorganise.

Il y a fête aujourd'hui à Versailles pour célébrer l'anniversaire de Hoche que M. Gambetta s'est permis, hier, dans son discours de sacrer homme d'Etat, mais c'est une fête exclusivement municipale; le gouvernement et l'autorité militaire s'abstiennent.

BULLETIN ECONOMIQUE

OPINION DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON, sur l'origine des mérinos. — Le *Bien Public* publiait il y a quelque temps sous ce titre, la lettre suivante qui lui avait été adressée.

J'ai lu dans votre journal, à propos du concours régional agricole d'Orléans, un article sur l'espèce ovine, dû à la plume exercée de M. Ernest Menault, dont le dévouement à l'agriculture m'est connu depuis longtemps déjà; en visitant le concours, M. le président de la République aurait dit, d'après ce que nous affirme M. Menault, à M. Bastel, inspecteur de l'agriculture, qu'accompagnait, que le *mérinos est or pour l'Afrique et que ce mouton fournit autrefois les troupeaux des rois*.

Ce qu'a avancé M. le maréchal de Mac-Mahon, qui non-seulement a habité l'Afrique, mais a été gouverneur général de l'Algérie, paraît être parfaitement exact. J'ai étudié l'agriculture de l'Algérie et les moutons, et j'ai vu aux environs d'Aumale, dans la province de Constantine notamment, des types ayant, par le cachet et la laine, la plus grande analogie avec les mérinos.

M. Menault dit vrai dans ce qu'il avance, l'importation du mérinos en France. Mais je vous demande la permission d'ajouter quelques mots à ce qu'il vient de dire au sujet de Tessier d'Argueville, qui fut inspecteur général des bergeries de l'Etat.

Louis XVI était un roi français qui le premier fit avoir voulu doter la France du mérinos, vint Colbert. Vers l'époque où ce grand ministre organisait les haras de l'Etat, il voulut aussi établir des bergeries à laine fine pour alimenter nos fabriques de draps, alors tributaire de l'Espagne. Il fit placer dans le Midi quelques sujets qu'il put obtenir des Espagnols, et dans le Nord ceux qu'il avait fait venir d'Angleterre. Ces essais furent infructueux, parce que la science sur le mouton mérinos n'avait pas indiqué les bons moyens de l'élever. Pendant cent ans de 1656 à 1766, les essais furent infructueux.

En 1766, Daniel-Charles Trudaine, intendant des finances, et son fils contribuèrent le savant naturaliste Daubenton, professeur au Jardin des plantes et ami de Buffon, qui dirigait ce grand établissement scientifique. Daubenton se chargea de faire les études nécessaires. Laverdy, contrôleur général des finances, fournit le capital pour établir une bergerie d'étalons, et une bergerie fut organisée près de Montbard, patrie de Buffon et de Daubenton, et l'expérience réussit à merveille. Afin de faire vulgariser les connaissances nécessaires pour élever des mérinos, Daubenton publia en 1782, son instruction pour les bergers. Avant l'émission de ce travail, Tessier et Dubamel, en rendirent compte à la Société de médecine dans la séance du vendredi 12 janvier 1781 et le 29 mars 1782, sur la proposition de Vicq d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société, l'ouvrage de Daubenton est imprimé sous son privilége.

Comme Parmentier, le roi Louis XVI était du roi d'Espagne, vers 1785, un troupeau de mérinos. Un an après, la bergerie de mérinos de Rambouillet était organisée sous l'inspection spéciale de Tessier. Une commission de savants fut établie à Rambouillet, et aujourd'hui, grâce aux travaux scientifiques et pratiques de Daubenton, de Tessier, de Gilbert, etc., la France marche à la tête de toutes les nations du monde pour la production du mérinos. — Si notre pays avait été élevé par la science du cheval comme il l'a été sur celle du mérinos, il serait aussi le premier pour produire le bon cheval, celui de guerre surtout qui lui manque aujourd'hui plus que jamais, après lui avoir toujours manqué. L'agriculture comme l'armée en subiront toujours les tristes conséquences, tant que la Chinée de la nature n'intervindra pas pour améliorer le cheval, comme elle est intervenue pour améliorer le mérinos. Je pourrai reprendre cette question en temps opportun traité pour le moment par M. Firmin X., dont je partage les opinions en matière de haras et de remonte militaires.

BOURSE DE PARIS

Variations des Cours

du samedi 17 avec ceux du samedi 24 juin

VALEURS	Cours du samedi 24 Juin	Cours du samedi 17 Juin	Hausse	Baisse
A terme				
3 % ex cou.	68.325	68.15	17 1/2	
5 %	105.925	105.90	02 1/2	
B. de France	3660.	36 0.	10	»
» Paris	1085.	10 6.25		1»25
Crédit fonc.	717.50	752.50		35
» mobil.	165.	143.75	21 25	
Soc géner.	522.50	525.		2»50
Est	598.75	590.	8 75	
Lyon	973.75	975.»»		1 25
Midi	772.50	760.	12 50	
Nord	1275.	1263.	10	
Orléans	1010.	1005.	5	
Gaz	1225.»»	1227.50		2 50
Suez	692.50	702.50		10
Italien 5 %	73.65	73.75		10
Mob. espag.	5.75.	5 3.75	1 25	
Ch. Lomb.	185.	188.75		3.75
» Autric.	563.75	571.25		7.50
Comptant				
3 % ex-cou.	68.25	68.20	«» 5	
5 %	105.90	105.90		
4 1/2	98.90	97.50	1 40	
Ville 1869	373.«»	375.		2»
» 1871	358.50	358.50		
Act. l'Ouest	643.	640 »«	3	
Obl. 3 % Est.	316.	317.		1»
» Lyon	330.	3 0.		»
» Midi	324.50	324.	50	»
» Orléans	327.50	326.	1 50	
» Vendée	259.50	265		5 50
Obl. à Rouen (E)	278.75	260	18 75	
» 3e id.	167.50	17 .50		3
En banque				
3 % esp. int.	12 9/16	12 13/16		1/4
» exter.	13 13/16	14 1/16		1/4
5 % Turc	12.60	13.35	25	
Turc nouv.	»	»	»	
Exp. 1873	19	208 75		13 75
6 % Péruv.	15	16 3/4		1 1/4

Le supérieur fit quelques pas et toucha l'épaule d'un frère prosterné à terre et que macquaient d'épais feuillages.

— Levez vous, lui dit-il, Dieu et les hommes vous sont cléments.

Le frère tressaillit de la tête aux pieds sous son long vêtement de laine, et, se courbant vers le jeune homme, il voulut lui baiser les pieds.

— Mon père! s'écria le journaliste, mon père, je ne veux et ne reçois que votre bénédiction.

Le trappiste chancela...

Le supérieur le soutint et lui dit d'une voix douce :

— Dieu est manifestement ici bénissez-le.

Gabriel s'agenouilla.

Le moine posa sur son front deux mains tremblantes qui semblaient ne plus pouvoir se soulever; puis d'une voix éteinte, il murmura : *Nunc dimittis...*

Lorsque Gabriel, revenu de son émotion, chercha du regard le trappiste qui venait de le bénir, il ne vit au loin qu'une robe de bure dont les derniers plis s'effaçaient à ses regards.

Les larmes lui vinrent aux yeux.

— Mon fils, lui dit le supérieur en le relevant dans ses bras, vous allez nous quitter... soyez heureux... vous venez de recevoir la bénédiction suprême de votre père selon la chair et selon Dieu.

FIN.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

A l'occasion de sa fête annuelle, le *Cercle du Dauphin* a donné hier, un grand concert suivi d'un bal.

Dans le charmant local de la Grande-Rue, siége du *Cercle*, une foule d'invités se pressait. La salle offrait un spectacle des plus variés avec ses décorations de verdure et les délicieuses toilettes d'été des dames.

On a beaucoup remarquée la nouvelle disposition du local habilement restauré sous la direction de M. Deregnaucourt architecte; une belle salle précédée d'un petit vestibule embelli par quelques plantes exotiques et dont les décorations charmantes et de fort bon goût enchantent l'œil. Messieurs les administrateurs du *Cercle* ont su donner à la salle un aspect agréable et pittoresque.

Comme les années précédentes M. Gustave Nadaud honorait la fête de sa présence.

Vers cinq heures et demie a eu lieu l'ouverture du concert, par deux morceaux de musique instrumentale : Une *Polka-masurka* et la *Straniera*, une des belles fantaisies de Bellini. L'Harmonie qui a exécuté ces morceaux était savamment dirigée par M. Lebacqz. Ils ont été couverts d'applaudissements.

Une romance, l'*Adieu*, a été chantée par M. Debuchy avec cette douceur mélancolique et sentimentale dont elle était empreinte. L'air du *Valet de chambre* qui est venu ensuite, dit par M. Demeulyncka été des mieux réussi, et rendu de verve. L'auditoire a vivement applaudi la *Grande-Fantaisie* pour clarinette exécutée avec un réel talent par M. Oscar Cornille.

M. Gustave Nadaud a chanté quatre de ses plus charmantes chansons; deux dans la première partie du concert, et deux dans la seconde.

Dès que l'auteur du *Nid abandonné* s'est avancé pour se mettre au piano, une salve d'applaudissements la accueilli. Les roubaisiens ont salué leur poëte, avec ce chaleureux enthousiasme qui se mesure à la Gloire et au talent de l'homme qui le fait naître.

Le *Père Chrétien*! — *Trois mille fr. de rentes*, deux perles prises dans l'écrin du poëte et tombées de ses lèvres, sont deux chansons pleines de cette fine et douce moralité qui caractérise beaucoup des œuvres de leur auteur. Elles ont été dites, avec cette expression que M. Gustave Nadaud seul peut rendre, avec cette grâce, cette vivacité, ce charme qui expriment si parfaitement la pensée de ses pièces et d'où est venu leur succès et sa gloire.

Inutile de mentionner les nombreux et chauds applaudissements qui se sont fait entendre. Ils roulaient encore quand M. Cocheteux s'est présenté, travesti, pour chanter une chansonnette comique qui a été enlevée d'une manière fort dispolitante.

Le premier morceau de la seconde partie du concert, intitulé : la *Nadaudienne*, avait été spécialement composé comme son titre l'indique, en l'honneur de M. Gustave Nadaud. C'était un bouquet de ses œuvres, le plus charmant qu'on puisse offrir : une mosaïque, formée avec quelques airs célèbres des opérettes et des chansons de l'acteur de *l'Oncle d'Amérique*. C'était une allusion des plus délicates dont M. Gustave Nadaud a dû être certainement touché! Rien de plus gracieux, de mieux imaginé que ce morceau qui se terminait nécessairement par l'air des *Deux Gendarmes*, si remarquable et tant connu.

L'auditoire a mêlé au *Brigadier vous avez raison*, mille bravos! l'élan était donné! l'enthousiasme était à son comble!

Au milieu des applaudissements frénétiques, le conseil d'administration est venu, au nom du *Cercle*, présenter à MM. Dupont, président, et Gustave Nadaud, deux médailles d'or commémoratives et deux bouquets. Ces messieurs étaient très-émus! Les cris de : *vive Nadaud*, se sont fait entendre et le *Cercle* d'une seule voix, ample et majestueuse, a entonné un *Vivat* pendant que l'Harmonie jouait toujours l'air célèbre!

Au moment de la présentation des médailles, l'ancien drapeau de la Société portant la date de sa fondation, 1803, et son premier titre : *la Nouvelle aventure*, a été présenté au fond de la salle. L'étendard lacéré, comme un vieux débris glorieux, portait encore distinctement écrit dans ses plis en lambeaux, cette devise : L'*Union est notre force*! belle devise dont la plus ancienne des sociétés roubaisienne ne s'est jamais départi; c'est là, la cause de ses soixante-treize années d'existence.

Le concert s'est continué par l'*Insensé*, scène dramatique, chantée par M. Debuchy. Les couplets du *Voyage en Chine*, par M. Demeulynck. Un *air* de cor, que M. Désiré Mercier a exécuté d'une manière brillante et fort applaudie.

M. Gustave Nadaud a dit ces deux autres chansons : *N'oublions pas*; *Le Bonheur*. Ces deux pièces, fort belles mais très difficiles à dire, ont montré à quel point M. Gustave Nadaud possède la plus précieuse qualité du poëte-musicien : celle de captiver son auditoire aux premières paroles, et de l'enlever d'enthousiasme aux dernières mesures, par une de ses pensées, par un de ces mots dont les grands chansonniers ont seuls le secret.

On a entendu avec beaucoup de plaisir, le duo du *Chalet*. Ce délicieux morceau d'opéra a été chanté par MM. Debuchy et Demeulynck qui ont su lui conserver sa nuance dramatique, et bien rendre ses variétés musicales.

Pour finir, M. Cocheteux est venu, jeter à l'assistance, sa note rieuse et comique. Il a clos le concert au milieu des rires.

Accompagné de M. Dupont et de plusieurs membres du *Cercle*, M. Gustave Nadaud est sorti de la salle, salué par des milliers de vivats et d'applaudissements.

Dans sa vie littéraire, l'auteur de tant de charmants petits chefs-d'œuvre n'a pas manqué d'ovations de ce genre, parfois venues de haut lieu; mais étaient-elles plus franches, plus émues, plus enthousiastes que les applaudissements d'hier! les vivats multipliés avec effusion par des hommes, heureux de témoigner leur considération admiratrice à un de leurs concitoyens dont le talent a trouvé la Gloire, et que la Renommée a placé au rang des plus grands chansonniers de notre France!

Le bal a commencé peu de temps après le concert.

GUSTAVE BAUDELET.

—

Les processions de l'octave de la Fête-Dieu se sont faites, hier, dans chaque paroisse, favorisées par un temps superbe.

Toutes les rues où les cortéges devaient passer étaient tendues de banderolles et d'oriflammes aux couleurs les plus variées; le sol était jonché de fleurs et d'herbes.

Les cortéges se sont échelonnés dans le meilleur ordre. Notons, à ce propos qu'à la grande procession du précédent dimanche, le défilé a été conduit avec une merveilleuse entente; des sonneries de clairons interrompait et faisait reprendre la marche; de sorte que ce grand cortége si difficile à former régulièrement s'est étendu avec le plus parfait ensemble.

Les processions de Notre-Dame, de St. Martin et de Sainte Elisabeth ont été magnifiques comme toujours: Des nuées de jeunes filles en blanc et mille fronts respectueux.

L'Eglise Saint-Sépulcre nouvellement établie faisait, hier, sa première procession. Les habitants de l'Epeule avaient orné leurs demeures; ce quartier était pittoresque. Nous avons vu un reposoir dans une courée, simple, petit, agencé sur une table; mais si charmant dans cette simplicité naïve et si bien fait avec de bonnes intentions que nous l'avons trouvé plus superbe qu'un reposoir d'or.

Au Sacré-Cœur, la procession a été des plus remarquables. Trois reposoirs situés place du Calvaire, rue Jean Guislain et rue de l'Hommelet, ont marqué les étapes de cette procession qui s'est avancée avec un cortége nombreux et au milieu d'une foule respectueuse.

Le bataillon des Sapeurs-Pompiers avaient envoyé à chacune des processions, une escouade qui formait la haie autour du dais.

—

La commission des fêtes nous communique l'avis suivant :

MM. Les tapissiers décorateurs sont prévenus que les types des drapeaux et des oriflammes choisis par la commission des fêtes sont déposés au secrétariat de la mairie. Ils peuvent en prendre connaissance et déposer leur soumission avant *jeudi prochain 29 courant à onze heures du matin*. L'adjudication aura lieu le jour et l'heure ci-dessus :

La fourniture comprendra :

1° Cinq cents drapeaux.

2° Deux cent cinquante oriflammes

La ville prendra en location les objets ci-après :

1° 700 drapeaux.

2° 350 oriflammes.

Il est entendu que les soumissions devront faire connaître les prix des fournitures et ceux de location.

Le cahier des charges est déposé à la mairie depuis ce jour

Quelques nominations à signaler dans le 4e régiment territorial, à Avesnes: capitaine, M. Cornier; lieutenant M. Lechef; sous lieutenant M. Cuilleau.

—

On annonce l'émission de 10.000 obligations des Tramways de Roubaix et de Tourcoing pour le 6 juillet prochain.

—

Dans notre numéro d'hier, nous avons publié l'arrêté municipal de Roubaix concernant les chiens, aujourd'hui nous informons le public que dans le courant de cette semaine la police va rechercher et mettre en fourrière les chiens errants contrairement à cet arrêté. On est donc prévenu et il s'agit d'aviser aux précautions prescrites.

—

Hier, au concours de Douai, une société roubaisienne la *Concordia* a obtenu le 2e prix d'exécution, et le 1er prix de solfége.

Le concours a fini à quatre heures du matin.

Ce soir à 7 heures, la *Concordia* rentrera à Roubaix.

—

Dimanche 2 juillet le chemin de fer du Nord organise un train de plaisir pour Calais. Départ de Douai, 6 h. 25 matin; de Tourcoing, 6 h. 55; de Lille, 7 h. 35.

Le prix des places est de 7 fr. en 2e cl. et de 5 fr. 50 en 3e cl., depuis Douai, Carvin, Seclin. — 5 fr. 50 et 4 fr. 50 depuis Tourcoing, Roubaix, Croix, Lille, Armentières, Bailleul, Hazebrouck; — de 4 fr. et 3 fr. depuis Saint-Omer.

—

Une douloureuse nouvelle dit l'*Echo* a jeté ce matin la consternation à Lille : On annoncait la mort subite de notre honoraire maire, M. Catel-Béghin. Nous nous sommes tout aussitôt rendus à l'Hôtel-de-Ville et au domicile de M. Catel, et nous sommes heureux de pouvoir dissiper la triste influence qu'un pareil bruit pourrait exercer sur les nombreux participants de notre Fête communale. M. Catel Béghin, dont la santé n'a subi nulle atteinte, se demande, comme nous, où et comment cette funèbre nouvelle a pu prendre connaissance.

—

Les Fêtes de Lille se sont ouvertes hier par un temps des plus propices, au bruit des salves d'artillerie. L'ardeur du soleil était tempérée par une brise assez marquée, et tout faisait prévoir que le nombre des promeneurs des villes et villages voisins serait très considérable.

—

Des journaux ont annoncé qu'un véritable trésor a été trouvé dans une commune des environs, mais il paraîtrait que le « trésor de Rouchin » ne serait qu'une farce inventée par un habitant d'une commune voisine, qui se serait imaginé, de déposer un petit coffret rempli de sable, durant le repos des démolisseurs de la ferme en reconstruction, dans un endroit prévu où la pioche devait remplir son office.

—

Il circule à Lille, depuis quelque temps, un certain nombre de pièces de cinq francs fausses. Elles sont à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, et portant le millésime de 1869. Ces pièces sont faites, mais, à première vue, il est facile de reconnaître à leur aspect bleuâtre qu'elles sont en plomb.

—

La *Liberté* rapporte qu'hier matin vers huit heures, *Hôtel du Volga*, rue de Seine, à Paris, un jeune homme de vingt-cinq ans, nommé Emile Duphot, artiste dramatique, s'est tiré deux coups de revolver dans la région du cœur. Lorsqu'on pénétra dans sa chambre, on le trouva étendu sans mouvement dans une mare de sang.

Il prononçait des paroles incohérentes : « Mon père n'a pas voulu; je meurs; amenez-moi mon amie. »

Emile Duphot était arrivé la veille de Lille, dont il est originaire; il était descendu à l'*Hôtel du Volga*, où demeure l'un de ses amis.

D'après la déposition de ce dernier, le père d'Emile Duphot aurait refusé absolument de lui donner son consentement pour le mariage qu'il projetait avec une jeune femme qu'il avait connue à Paris.

Bien que les blessures de ce jeune homme soient graves, on ne désespère pas cependant de le sauver.

Il a été transporté sur un brancard à l'Hôtel de la Charité.

—

Hier, dimanche a eu lieu au Jardin d'acclimatation de Paris un lâcher de pigeons voyageurs appartenant aux amateurs colombophiles de Lille, Roubaix et Tourcoing. Ce lâcher ne comprenait pas moins de 3,000 pigeons.

Quelques mots, à propos de ce concours, sur l'intéressante question des pigeonniers militaires. La commission spéciale de l'armée chargée de l'organisation de ce service n'a encore jusqu'ici procédé que par essais et tâtonnements, et la construction du pigeonnier militaire du Jardin d'acclimatation, aujourd'hui peuplé de trois cents couples, n'a eu d'autre prétention que de servir de modèle d'installation et d'aménagement intérieur aux pigeonniers futurs. L'avis de la commission est que, parallèlement au service des colombiers militaires, il faut répandre dans tout le pays le goût de ce sport aérien et en favoriser le développement. Aussi, de tous côtés, les particuliers organisent-ils dans nos grandes villes des colombiers de pigeons-voyageurs dont ils pratiquent l'entraînement. Les villes du Nord renferment en ce moment une population de plus de cent mille pigeons voyageurs, et, bien que le service des pigeonniers militaires ne soit encore qu'à l'état rudimentaire, toutes nos grandes villes peuvent être dès aujourd'hui reliées par des services de pigeons voyageurs appartenant à des particuliers.

—

Pendant l'absence de M. Ch. Vandewalle, d'Esquelbecq, un voleur a brisé un carreau de vitre de sa chambre, où il s'est introduit, et a enlevé du linge, après l'avoir fracturé, une somme de 300 fr. Le voleur est, croit-on un domestique, qui a passé la frontière.

On écrit de Cysoing :

« Un incendie a été allumé hier dans notre maison d'école. Le feu a pris vers quatre heures au milieu d'un amas de copeaux rassemblé dans une chambre attenante des classes. Le personnel enseignant se trouvait en ce moment à l'office. L'instituteur, M. Leleu, prévenu aussitôt, n'a eu que le temps d'accourir et se jeter résolument au milieu des flammes il a pu parvenir à maîtriser l'incendie qui avait pris en ce moment des proportions sérieuses. Grâce à la bonne volonté de tous une chaîne organisée jusqu'aux bassins du château de Cysoing a pu alimenter une pompe amenée en toute hâte. Les dégâts sont peu importants. »

— La semaine dernière, un cultivateur, M. D... de la Jumelle, avait un engagement de sable à effectuer. Il se rendit à l'endroit appelé *La Sablière*, avec son fils qui conduisait à voiture. Le père s'introduisit dans l'espèce de galerie formée par l'enfoncement du sol et comme il jetait du sable en dehors. Tout à coup son fils remarqua un mouvement à la surface une des pièces qui soutenaient la voûte s'était entamée, et le sol s'écroulait. Il cria à son père : « Sortez vite. »

Celui-ci délaissa vers son échelle et l'atteignit, mais il ne put remonter; déjà le sable s'attirait dans la cavité et une masse énorme s'avançait dans sa direction le coulant contre la paroi du trou. La question n'était telle qu'il en avait jusqu'au-dessus la tête.

Le fils désolé lui dégageait le visage. Il appela ensuite à l'aide et, avec des voisins parvint à déblayer la masse et d'ailleurs et à dégager enfin M. D., qui était fort contusionné et eût infailliblement péri s'il eût été seul. On l'a transporté chez lui dans un état assez grave: aujourd'hui il y a amélioration.

On ne saurait prendre trop de précautions en travaillant dans les carrières de sable; nous avons eu déjà plusieurs accidents à enregistrer dans nos environs.

Malbouge. — Vendredi dernier vers huit heures et demie du soir, le sieur Brouillard, tapissier à Fontaine-au-bois, retournait tranquillement chez lui, lorsqu'il fut assailli par un individu qui lui porta un violent coup de bâton, le terrassa et essaya de lui soustraire son portemonnaie contenant de l'argent.

L'auteur de cette agression est un nommé Lo sonde, ouvrier-au-Bois, qui a été arrêté par la gendarmerie de Landrecies et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

— La foudre est tombée sur plusieurs points pendant les orages de mercredi et de jeudi, notamment sur les hôtels-de-ville de Louvain et d'Anvers, mais sans occasionner de grands dégâts. A Seraing, une ouvrière a été atteinte par le fluide et grièvement brûlée aux bras et aux jambes.

— Un bien grand malheur est arrivé jeudi à Wervicq: M. Dujardin, cultivateur et conseiller communal, se livrait dans son jardin à la chasse des moineaux qui dévalisaient ses arbres à fruits, lorsqu'en enlevant un buisson pour s'approcher d'un cerisier, son fusil qu'il tenait armé de la main droite, partit tout-à-coup; la charge tirée atteignit à la tête M. Dujardin qui fut tué raide.

— Mercredi, vers 11 heures et demie du soir, deux incendies, attribués à l'orage, ont été allumés à Pirmesens (Prusse). La belle ferme de M. Auguste Degavre, appartenant à M. V. Crombez, a été réduite en cendres avec le mobilier. Au moment où les flammes s'élevaient déjà avec intensité, Degavre s'aperçut que l'un de ses enfants était resté dans la maison, il s'élança à travers les flammes, trouva le lit en tâtonnant, et put gagner la rue, portant dans ses bras le pauvre petit être... Derrière lui, les plafonds s'écroulaient avec fracas.

A la même heure, la foudre a incendié la maison de M. Gusmar Gervien, cultivateur à Fresnes. Bâtiment et mobilier, tout a été détruit. Une vache, dit-on, aurait même été brûlée. Ici, comme chez Degavre, tout était assuré.

Etat Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 JUIN. — Ernest Timal, rue de la Fabrique, 46. — Marie Demeyer rue du Pile, 92. — Marie Gyselinck rue de l'Epeule, cour Gros, 10. — Adèle Bras art rue des Arts, 62. — Jean Dillon, rue Pellart, 167. — Jean-Baptiste Vervaet rue d'Alma fort Fresez, 40. — Henri Florimond Desjardins, rue Solférino. — Alfred Tonneau, grande rue prolongée.

MARIAGES DU 24. — Louis Vandewiele, 27 ans, Rotier et Sophie Fournier, 27 ans, Servante. — Norbert Coupe et 28 ans, Fileur et Félicité Derobaix, 40 ans, journalière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 juin. — Marie Toussaint, 10 heures, rue des Longues-Haies, 77. — Pauline Verfonckt, 1 an, au Pile — Marie Montagnie, 8 mois, rue de l'Epeule 135 — Robert, présentée sans vie, rue de France, cour Lampe, 1. — Louise Lequenne 1 an, rue Decrème, 58. — Marie Bambrugge, 1 an, rue de Mouveaux, 22. — Henri Janssens 4 mois, rue du Nord, cour Hennion, 2. — Jean-Baptiste Geul ont 58 ans, marchand de charbons, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'aigle d'or, 21.

Etat-Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 juin. — Germaine Provoyeur à la Croix-Rouge. — Julie Vandenbucke, à la Croix-Rouge. — Emile Mas, à la tête de la Guerre. — Jean-François Vantieghem, chemin des Mottes. — Paul Dillis, rue du Tilleul.

DU 25. — Arthur Dumortier rue des Carliers. — Pierre Vanneenen, aux Vingt-Ballots. Napoléon Vandenkerkhille aux Phalempins. — Jean-Paul Delepouille, rue des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 juin. — Joseph-Camille Vanreux, 1 mois, 10 jours, rue de la Cloche. — Maria-Joséphine Callens, 3 jours, à la Croix-Rouge.

DU 25. — Théophile Haussens, 1 an, 5 mois, à la Croix-Rouge.

MARIAGE du 24 juin. — Charles Cor, employé 21 ans, et Anna Duquennoy, sans profession, 22 ans.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MULLIEZ-DUCHATELET, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES-FÉLIX MULLIEZ, décédé à Roubaix, le 26 juin 1876, dans sa 36e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le mardi 27 juin 1876, à 9 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 28 courant, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, n° 211.

Les amis et connaissances de la famille DELECLUSE-DE WITTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame HENRIETTE-CONSTANCE-COLETTE DE WITTE, veuve de Monsieur EUGÈNE DELECLUSE, ex-entrepreneur de peinture, décédée à Roubaix, le 26 juin 1876, à l'âge de 58 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le mardi 27 juin 1876, à 9 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 28 courant, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collége, 102.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église de Dottignies, le mardi 27 juin 1876, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FERDINAND-MAURICE MAZINGUE DARAS, médecin-vétérinaire, décédé à Roubaix, le 22 juin 1873, dans sa 44e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 27 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE CONSTANTIN PROUVOST, marguillier trésorier de la Fabrique de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 21 mai 1876, dans sa 68e année. — Les membres du Conseil de Fabrique feront célébrer un **obit** le mercredi 28 juin, à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 29 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur EUGÈNE-HENRI-CLÉMENT WATTINNE, époux de Dame SABINE VANDAME, décédé subitement à Auchy-lez-Hesdin, le 4 juin 1876, à l'âge de 27 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Monsieur le président du tribunal de commerce de Roubaix a reçu du ministère de l'agriculture et du commerce, la communication suivante avec prière de la porter à la connaissance des industriels et négociants du ressort du tribunal de Roubaix.

PROTECTION DES MARQUES DE FABRIQUE FRANÇAISES AU BRÉSIL.

Une déclaration a été échangée, le 12 avril 1876, entre la France et le Brésil pour la garantie réciproque des marques de fabrique et de commerce.

D'après cet acte, les français ont droit, pour la propriété de leurs marques au Brésil, à la même protection que les nationaux, sous la condition de se conformer aux prescriptions de la nouvelle loi brésilienne sur la matière, en date du 23 octobre 1875.

Voici les principales dispositions de cette loi, telles qu'elles se trouvent formulées dans une traduction communiquée par le ministère des affaires étrangères :

« Tout fabricant ou négociant a le droit de marquer ses produits de sa manufacture ou de son commerce avec des signes qui les distinguent de ceux de toute autre provenance. La marque peut consister dans le nom du fabricant ou du négociant sous une forme distinctive, dans celui de la maison ou de la raison sociale, ou dans toute autres indications, emblèmes, gravures, sceaux, cachets, timbres, reliefs, enveloppes de toute espèce pouvant distinguer les produits de fabrique ou les objets de commerce. »

« Personne ne peut revendiquer, en se prévalant de la présente loi, la propriété exclusive d'une marque, sans avoir préalablement fait enregistrer au tribunal ou au bureau du conservateur du commerce de son domicile le modèle de la marque, et fait publier l'enregistrement dans les journaux où se publient les actes officiels. »

« Pour cet enregistrement, le fabricant ou son mandataire spécial doit présenter deux exemplaires du modèle de la marque; l'un des exemplaires lui est restitué avec la mention de l'enregistrement, et l'autre est collé